



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Négociations sur la retraite complémentaire Agirc-Arrco : le Medef utilisera-t-il la pandémie pour justifier une nouvelle baisse des pensions ?**

Alors que les thuriféraires du libéralisme enjoignent le président de la République à engager, dès à présent, les réformes visant à faire payer à la population la facture du quoi qu'il en coûte, le Medef entend mener, à la hussarde et sur une courte période, c'est-à-dire durant 3 semaines à compter du 21 juin, des négociations sur la retraite complémentaire.

Pour la CGT, l'avenir de 18,4 millions de cotisants et de 13,19 millions de retraités est un sujet majeur dans la structuration de la société. Par conséquent, ce sujet ne peut être bâclé en pleine période estivale.

D'autant qu'il n'existe aucune urgence. En effet, au cours de sa conférence de presse du 16 mars dernier, la direction de l'Agirc-Arrco faisait état de « réserves solides : environ 9 mois d'allocations d'avance sans aucune nouvelle entrée de ressources » et « d'une absence totale d'endettement ».

Puisqu'il n'y a pas péril en la demeure, les motivations du patronat seraient-elles idéologiques ? S'inscrivent-elles dans la logique de réduire la part du produit intérieur brut consacrée au financement des retraites, pierre angulaire de la réforme présidentielle de l'hiver 2019/2020 et inciter celles et ceux qui le peuvent à se tourner vers des produits financiers ?

Ainsi, à rebours de ce que souhaite le Medef, la CGT n'opposera pas les intérêts des actifs et des retraités car c'est une même valeur du point qui détermine à la fois le montant des pensions des actuels et futurs retraités.

Rappelons que depuis 2019 un retraité sur deux part avec une retraite complémentaire amputée de 5 à 10 % pendant 3 ans.

Les précédentes réformes des régimes complémentaires ont déjà entraîné un effondrement du niveau des pensions de près d'un tiers pour les salariés les plus affectés.

Or, les projets de réforme dans les tiroirs visent, d'une manière ou d'une autre, à étendre à l'ensemble du salariat les méfaits du système par points Agirc-Arrco.

La CGT, consciente des enjeux, agira dans cette négociation pour préserver et améliorer les droits des actifs comme des retraités.

Montreuil, le 17 juin 2021